



Ordonnance de Police du Collège
Communal
sur la circulation routière.

Les Special Olympics Belgium (SOB) se dérouleront du mercredi 8 mai au samedi 11 mai 2024 à divers endroits de La Louvière. **Voici les mesures de circulation pour cet événement.**

Du lundi 22 avril, 08h00, au samedi 18 mai 2024 à 24h00, l'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits à l'Allée des Ecoles de Bouvy, de la rue de Bouvy à l'entrée du parking de la Maison du Sport ainsi que sur trois emplacements côté opposé à l'entrée de la Maison du Sport

Du Mardi 30 avril, 08h00, au vendredi 17 mai 2024 à 18h00, le parking du LouvExpo sera réservé SOB

Du Vendredi 03 mai, 08h00, au vendredi 17 mai 2024 à 18h00, la circulation des véhicules sera interdite, réservé SOB à la rue Arthur Delaby

Le lundi 06 mai et le jeudi 09 mai 2024 de 08h00 à 20h00, l'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits à la place Communale, les emplacements face à l'Hôtel de Ville.

Le lundi 06 mai et le mardi 07 mai 2024, de 17h00 à 22h00, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits :

- place Communale et voirie devant l'Hôtel de Ville
- rue des Faïenciers
- avenue Fidèle Mengal de la Place Communale à la rue Gioconda, excepté riverains

Le sens unique de circulation sera supprimé et le stationnement des véhicules sera interdit :

- rue Gioconda
- rue des Emailleurs

Le mercredi 08 mai et le lundi 13 mai, de 08h00 à 24h00, l'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits, réservé SOB à la rue E. Anseele, sur le parking à l'arrière du Point d'Eau

Le mardi 07 mai, le mercredi 08 mai, le jeudi 09 mai, le vendredi 10 mai, le samedi 11 mai et le dimanche 12 mai 2024 de 07h00 à 22h00, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits :

- rue Arthur Vierendeel
- rue Léon Moyaux

- rue Emile Janlet

Un sens unique de circulation sera instauré rue JB Vifquain du giratoire de la N55 au giratoire du Pavé du Roelux.

Du jeudi 09 mai, 07h00, au samedi 11 mai 2024, 19h00, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits, réservés SOB, à l'avenue Saint-Maur-des-Fossés

Le jeudi 09 mai, le vendredi 10 mai et le samedi 11 mai 2024, de 07h00 à 19h00, le stationnement des véhicules sera interdit, réservé SOB, à la rue Sylvain Guyaux, de la rue Edouard Anseele au giratoire de la rue du Gazomètre (Zone Drop-off)

Le jeudi 09 mai, le vendredi 10 mai et le samedi 11 mai 2024, de 07h00 à 17h00, la vitesse sera limitée à 30 km/h (mise en place de panneaux "fêtes locales") à la rue de la Déportation, entre la rue des Sapeurs-Pompiers (sortie) jusqu'à l'immeuble numéro 65.

Le jeudi 09 mai, le vendredi 10 mai et le samedi 11 mai 2024, de 07h00 à 17h00, un sens unique de circulation sera instauré à l'avenue Léopold III du giratoire du Domaine de La Louve jusqu'à la rue Faignart ainsi qu'à la rue Faignart, de l'avenue Léopold III à la rue de l'Égalité. La vitesse sera limitée à 30 km/h (mise en place de panneaux "fêtes locales").